

Suivez
nous sur
CityKomi



Notre site: <https://ugict-rt.syndicatcgt.fr/>
Nous écrire: Org-Syndicale.cgt-Vx@renault-trucks.com

■ Accord égalité H/F et articulation vie privée / vie pro

Nous avons signé l'accord

Voici les raisons qui nous ont conduits à signer le nouvel accord proposé par la direction de Renault Trucks SAS. Cet accord, fruit de plusieurs réunions de négociation, représente une avancée dans notre lutte pour l'amélioration des conditions de travail et l'égalité professionnelle. Nous avons réussi à intégrer des mesures qui répondent aux besoins des salariés et renforcent nos droits.

Pourquoi nous avons signé l'accord : L'UGICT-CGT a décidé de signer l'accord proposé par la direction de Renault Trucks SAS pour plusieurs raisons essentielles qui reflètent notre engagement envers l'amélioration des conditions de travail et l'égalité professionnelle. Voici les points clés qui ont motivé notre décision :

- **Avancées significatives pour les droits des femmes :** L'accord inclut des mesures importantes telles que le congé menstruel rémunéré à 100% pour les femmes souffrant de pathologies gynécologiques invalidantes, et l'autorisation d'absence rémunérée pour le second parent dans le cadre d'un parcours d'assistance médicale à la procréation. Ces mesures sont des avancées majeures pour la santé et le bien-être des femmes au travail.
- **Amélioration de la mobilité :** Le maintien du remboursement de l'abonnement de transport en commun à 80% est une mesure qui facilite la mobilité des salariés et contribue à un impact environnemental positif. Bien que la direction ait refusé de discuter du rétablissement du transport du personnel, cette mesure reste un avantage significatif.
- **Articulation vie privée/vie professionnelle :** L'accord prévoit des congés pour enfant malade, bien que nous ayons souhaité une augmentation à 5 jours, le maintien à 4 jours rémunérés à 75% du brut est une avancée. De plus, le congé de paternité et d'accueil de l'enfant est étendu à 25 jours calendaires, ce qui favorise un meilleur partage des rôles parentaux.
- **Accompagnement des séniors :** L'intégration des dispositions de l'accord GEPP 2022-2024 pour l'accompagnement des séniors sur les fins de carrières est une mesure qui assure la continuité des droits des salariés âgés, avec des compteurs CETI ajustés pour les plus de 50 ans.
- **Engagement pour l'égalité professionnelle :** L'accord réaffirme l'engagement de Renault Trucks SAS à assurer la non-discrimination entre les rémunérations des femmes et des hommes, avec des indicateurs de suivi clairs pour mesurer les progrès.

Conclusion : Bien que l'accord ne soit pas parfait et que certains points de désaccord subsistent, notamment sur la réparation en cas de constat de différence de traitement sur la rémunération, nous avons choisi de le signer pour les avancées qu'il représente. L'UGICT-CGT continue de se battre pour des conditions de travail justes et équitables, et cet accord est un pas dans la bonne direction.

Ensemble, continuons à œuvrer pour un environnement de travail plus juste et équitable!

REJOIGNEZ
l'UGICT - CGT

La CGT des
Ingénieur-es
Cadres et
Technicien-nés